

Commune de Notre Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi sept février deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre Dame de Bondeville s'est tenu au lieu ordinaire des séances, sur convocation du Maire en date du seize janvier deux mille dix-neuf et sous sa présidence.

Étaient présents : Jean-Yves MERLE, Maire ; Myriam MULOT, Martine M'FOUTOU, Philippe RICHIER, Patrick HENRY, Michèle GUEROUT, Adjoints ; Louissette LECOQ, Bernard AMEIL, Véronique LETELLIER, Christian FOSSOUL, Bernard BIANCO, Rigobert LOEMBA, Cécile HAPPI, Franck PETIT, Anne MAIGRET, Joël BENARD, Anne BENARD, Carole GERAY, Sylvie LE MERLE, Christophe AUBERT, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Guillaume CLAUDEL ayant donné pouvoir à Patrick HENRY, Marica DENIEL ayant donné pouvoir à Bernard BIANCO, Martine GUEZOULI ayant donné pouvoir à Martine M'FOUTOU, Annie HAILLANT ayant donné pouvoir à Myriam MULOT, Patricia TOURRET ayant donné pouvoir à Philippe RICHIER, Dieinaba SY ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL, Odile JOUEN ayant donné pouvoir à Carole GERAY, Willy ROUCOU ayant donné pouvoir à Christophe AUBERT.

Absent excusé : Eric DURAND

Secrétaire de séance : Bernard BIANCO

Membres en exercice : 29 – Présents : 20 – Pouvoirs : 8 – Voix délibératives : 28

2019-15

MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA RESTRUCTURATION DE LA POSTE

Soucieux de la qualité du service public, des besoins de la population, des conditions de travail des postiers,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Adopte la motion suivante :

« Alertés par les facteurs de Maromme/Canteleu et par leurs représentants syndicaux FAPT CGT, et SUD PTT qu'une profonde réorganisation des services de la distribution du courrier et des prestations postales sur la vallée du Cailly et sur Canteleu boucles-de-Seine est envisagée par la Direction postale de La Poste nous, élus de Notre-Dame de Bondeville, considérons que ces restructurations à répétitions n'en finissent plus de susciter notre mécontentement et notre inquiétude.

Il est urgent de redéfinir les critères définissant cette notion de service public qui devrait enfin reconsidérer les particularismes géographiques, les conditions de mobilité ainsi que les différentes catégories d'utilisateurs des services postaux.

Les membres du conseil municipal de Notre-Dame de Bondeville réaffirment leur attachement à un service public postal de qualité et de proximité, à la nécessité de préserver un lien social cohérent et optimal avec l'ensemble des usagers, d'ici ou d'ailleurs.

Ceci implique une maîtrise de la préparation des tournées et de la distribution du courrier par les facteurs. La séparation de ces activités de préparations et de distributions sur deux sites différents et par deux équipes distinctes sera source de nombreuses erreurs incompatibles avec cette qualité que nous souhaitons. De plus, cette réorganisation entraînerait une distribution tardive du courrier pour les usagers et pourrait avoir de fortes

Commune de Notre Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

répercussions sur les postiers : suppressions d'emplois, dégradations des conditions de travail, déqualification du métier de facteur...

D'autre part, des locaux disposant de boîtes postales et de guichets accessibles aux particuliers et aux professionnels sont indispensables. Ils doivent être en rapport avec le dynamisme économique et avec la densité de population dans la vallée du Cailly et de Canteleu boucles-de-Seine.

Le groupe La Poste, chargé par l'État d'assurer des missions de service public, se doit de prendre en compte les besoins des populations, ce qui suppose d'intégrer cette notion fondamentale qu'est le service au public dans le sens le plus large du terme, et non de disqualifier ou de discriminer ceux qui, faute de pouvoir résider dans les secteurs urbanisés, doivent se replier sur des quartiers éloignés et mal desservis.

C'est pourquoi, le conseil municipal réuni en séance le 7 février 2019 sollicite l'ouverture d'un vaste chantier de concertation entre les collectivités locales concernées, les représentants syndicaux des facteurs et la Direction de La Poste. Par cette motion, le conseil municipal exige que soit remis à toutes les collectivités locales l'intégralité du plan régional de restructuration du groupe La Poste, à court, moyen et long terme, à savoir la feuille de route que se donne la direction, ceci afin d'anticiper ou de réfuter les changements dès lors qu'il n'y aurait pas de garantie que les alternatives à la mission de service public dont le groupe à la charge soient durables. »

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20190213-2019-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2019
Affichage : 13/02/2019



Le Maire,

Jean-Yves MERLE